

**ARKEON  
FINANCE**



**FCPI ARKEON**  
pré-cotation  
Innovation 2011

**Réduction d'IR** : 22%,

plafonnée à 5.280€ pour un couple, 2.640€ pour un célibataire\*,  
pour un investissement respectif de 24.000€ et 12.000€.

**Nature des investissements** : 100% de PME en développement

**Frais d'entrée** : 5% - frais réduits nous consulter

**Frais de gestion** : **les plus faibles du marché : au plus 1,78%**

(dont 0,83% payés par les sociétés cibles)

**Durée** : 6 ans minimum, 7 ans maximum

**Date limite de souscription** : 31 décembre 2011

*\*Nous attirons votre attention sur le fait que les réductions d'impôts liées à ces investissements rentrent dans le plafonnement global des niches fiscales limité à 18 000 € + 6 % du revenu net imposable soumis au barème progressif, hors revenus imposables au taux forfaitaire (plus-values mobilières et immobilières). En outre cette réduction d'impôt sur le revenu est assortie d'une durée de blocage des parts pouvant aller jusqu'au 15/06/2018 et d'un risque de perte en capital.*

## FCPI ARKEON Pré-cotation Innovation 2011

### 3 atouts

- **Expérience du groupe ARKEON : l'accompagnement des PME**
  - **Des performances positives des sociétés financées en direct par les particuliers**  
(plus value latente des paniers de valeur comprise entre +6,4% à +50,1%: performances au 27/09/2011 ; les performances passées ne préjugent pas des performances futures)
  - **800M€ apportés aux PME depuis 2004**  
(Rentabiliweb, Archos, ST Dupont, Poweo, Smalto... : introductions en bourse, augmentations de capital...).
  
- **Des frais limités : les fonds les moins chargés en frais du marché**
  - Seulement 1,78% de frais de gestion maximum (dont 0,83% payés par les sociétés cibles)
  - 0% de frais de constitution,
  - 0% de droits de garde (nominatif pur),
  - Seulement 10% de commission de surperformance, uniquement si le souscripteur réalise une performance annuelle supérieure à 3,5%.
  
- **Un investissement lisible et liquide : sociétés en cours d'introduction en bourse**
  - Des sociétés de croissance introduites en bourse pour augmenter leur visibilité internationale (NYSE EURONEXT) et faciliter la sortie du fonds.
  - Une valeur de marché des sociétés : détail du portefeuille mis à jour quotidiennement sur [www.arkeon-nominatifpur-reporting.fr](http://www.arkeon-nominatifpur-reporting.fr)

## 3 critères d'investissement

---

- **Des entreprises dont l'offre de produits ou de services est différenciante,** dans des marchés existants et larges, avec une forte préférence pour les secteurs profitant des tendances positives de long terme dont en particulier les innovations technologiques s'agissant de ce FCPI (croissance de la population mondiale, besoins d'infrastructure, vieillissement de la population des pays développés, nouveaux modes de consommation associés à l'innovation, nouvelles normes environnementales ...).
- **Des projets ambitieux construits de manière réaliste** tenant compte de l'historique de l'entreprise, en identifiant chaque étape (développement commercial, organisation humaine et montée en compétence, développement international, capacité de production...)
- **Management de premier plan**  
Nous ne confions des fonds qu'à des dirigeants dans lesquels nous avons une absolue confiance, qui ont démontré leurs capacités de management, de gestion et de développement.

**Les PME : 85% des créations d'emploi, 56% de la valeur ajoutée en France.**

## Les conditions générales

---

|   |  |                    |
|---|--|--------------------|
| Code ISIN   | FIP : FNS20110028  | FCPI : FCI20110026 |
| Date d'agrément par l'AMF   | 03/05/2011   |                    |
| Valeur de part  | 500€ hors droits d'entrée  |                    |
| Souscription minimale   | 1 part soit 500€ hors droits d'entrée  |                    |
| Durée de blocage  | 6 ans minimum prorogable 1 an sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 15/06/2018 au plus tard)  |                    |
| Droit d'entrée  | 5% TTC   |                    |
| Droits de garde   | 0% (parts conservées au nominatif pur)   |                    |
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum          | 1,78%TTC maximum : 0,95% de frais de gestion payés par le fonds et 0,83% payés par les sociétés cibles   |                    |
| Total Frais Annuels Moyens Gestionnaire et Distributeurs (TFAMGD) | 2,705%TTC maximum (somme des frais de gestion ci-dessus + droits d'entrée lissés sur la durée de vie du fonds + frais indirects de 0,25% par an au plus)             |                    |
| Valeur liquidative  | Estimée quotidiennement, auditée deux fois par an  |                    |
| Reporting   | Continu sur <a href="http://www.arkeon-nominatifpur-reporting.fr">www.arkeon-nominatifpur-reporting.fr</a>   |                    |
| Réductions d'impôts   | Dépendent de votre situation personnelle. Reportez-vous à la notice fiscale du fonds. Notez que la réduction d'ISF et d'IR relèvent de deux souscriptions distinctes |                    |